

Journées Territoriales 2025

TITRE : La responsabilité des gestionnaires publics

TEXTE de PRÉSENTATION

L'ordonnance n° 2022-408 du 23 avril 2022 redéfinit les conditions et modalités de la responsabilité des gestionnaires publics dans le cadre de la gestion des finances publiques. Deux ans et demi après son entrée en vigueur, il s'agira de rappeler le cadre réglementaire, d'avoir un premier bilan sur la vingtaine d'arrêts rendu par la Cour des Comptes et d'évoquer le volet assurantiel.

ELÉMENTS de CONTENU *(présentation synthétique du déroulement de l'atelier ou du retour d'expérience)*

- Rappel du cadre réglementaire
- Les premières décisions de la Chambre régionale des comptes / la cartographie des risques pour les gestionnaires publics communaux
- Le volet assurantiel
- Echanges

INTERVENANTS *(prénom, nom, fonction, organisme/Collectivité)*

- Gilles Sales : DGS de la ville d'Aussonne
- Benoît Croux : DGS ville de Revel
- Annie Claire Chasseloup : responsable de la division des collectivités locales à la DRFiP
- François Joset : AMF

Liens ou documents utiles :